

## **Chapitre II**

# **POUR UNE AUTHENTIQUE THÉOLOGIE MORALE CHRISTO-CENTRIQUE**

### **Introduction**

Nous avons déjà vu, à partir de la deuxième épître de saint Paul à Timothée (3, 15-16) et des grandes lignes données par le Concile pour la théologie morale, que la « connaissance de Jésus Christ » était au principe de la théologie morale en tant qu'en elle nous est révélée la fin ultime de notre vie, c'est-à-dire notre prédestination au Père en Jésus Christ. Il nous faut tâcher maintenant de voir plus précisément en quel sens les commandements ne peuvent être compris en vérité que dans la lumière de cette « connaissance de Jésus Christ ».

### **1. La théologie morale comme sagesse**

Selon la remarque de Thomas au Christ : « Seigneur, nous ne savons pas où tu vas. Comment saurions-nous le chemin ? » (cf. Jn 14, 5), on ne peut connaître vraiment le chemin – quand bien même le saurait-on par cœur – si l'on ne sait où il mène, si l'on en ignore le sens. « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie. Nul ne vient au Père que par moi » (cf. Jn 14, 6). La réponse du Christ nous indique clairement qu'il ne serait pas vraiment le Chemin s'il n'était en même temps la Vérité qui nous montre la fin du Chemin, c'est-à-dire le Père : « Si vous me connaissez, vous connaîtrez aussi mon Père » (cf. Jn 14, 7). Et connaissant le Père, vous aurez la Vie (cf. Jn 17, 3). Cette connaissance du Père en Jésus Christ est aussi, inséparablement, connaissance de son amour et de bon bienveillant dessein, ce Mystère « tenu caché depuis les siècles en Dieu » (cf. Ép 3, 9) et qui ne peut être révélé qu'aux tout-petits (cf. Mt 11, 25) dont la vie est elle-même cachée avec le Christ en Dieu (cf. Col 3, 3). Observer les commandements, c'est devenir ami et disciple du Christ (cf. Jn 15, 14 et Mt 28, 19-20), et suivre le Christ, c'est suivre le Chemin qui conduit au Père, qui nous fait devenir fils adoptifs du Père en reproduisant l'image de son Fils (cf. Rm 8, 29). C'est donc notre destination à devenir fils dans le Fils unique qui donne finalement sens à l'observation des commandements. Sans cette perception de notre prédestination, cette observation des commandements, quand bien même elle se voudrait suite, imitation du Christ, serait en définitive privée de son sens parce que privée de sa fin, c'est-à-dire aussi de son principe (la fin étant le principe de notre agir).

Autrement dit, la théologie morale ne peut s'édifier comme sagesse qu'à partir de la connaissance de Jésus Christ entendue comme connaissance du Père, de son amour et de son bienveillant dessein. La sagesse, en effet, ordonne et comprend toute chose à partir du

principe, à la lumière du principe. Relativement à ce principe qu'est la connaissance de Jésus Christ (entendue au sens où nous l'avons dit), les commandements peuvent être compris comme l'expression de cet ordre de la Sagesse divine « qui si nous le tenons en cette vie – comme dit saint AUGUSTIN – nous conduit à Dieu, tandis que si nous ne le tenons pas en cette vie, nous ne parvenons pas à Dieu<sup>1</sup>. Si le Christ est « devenu pour nous sagesse venant de Dieu » (cf. 1 Co 1, 30), c'est qu'en connaissant son Mystère (cf. Ép 3, 4), nous est révélé le bienveillant dessein du Père qui nous veut « saints et immaculés en sa présence, dans l'amour » (cf. Ép 1, 4) et qui seul peut nous combler : « Seigneur, montre-nous le Père et cela nous suffit » (cf. Jn 14, 8).

L'affirmation selon laquelle notre vie morale consiste à imiter le Christ, à le suivre comme la norme à la fois concrète et universelle<sup>2</sup> de notre agir, doit donc être comprise, non pas comme le terme absolu ou le principe ultime de la théologie morale (qui n'aurait en quelque sorte qu'à expliciter les exigences de « l'amour le plus grand » (cf. Jn 15, 12-13), mais à l'intérieur d'une perspective plus large qui lui donne son sens plénier, son esprit véritable sans lequel elle risquerait d'enfermer la théologie morale dans une morale de la norme (cette norme fut-elle celle de l'amour). Tâchons de préciser ce qui semble être ici le point crucial d'une authentique théologie morale christocentrique. Laissons la Parole de Dieu nous éclairer à nouveau.

### **2. Devenir fils du Père : la vraie finalité de notre vie morale**

« Montrez-vous bons et compatissants les uns avec les autres, vous pardonnant mutuellement comme Dieu vous a pardonné dans le Christ. Oui, cherchez à imiter Dieu, comme des enfants bien-aimés, et suivez la voie de l'amour, à l'exemple du Christ qui vous a aimés et s'est livré pour nous, s'offrant à Dieu en sacrifice d'agréable odeur (cf. Ép 4, 32 et 5, 1-2). Ces paroles de saint Paul reprennent l'enseignement même du Christ : « Aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs, afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons (...). Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (cf. Mt 5, 44-47). Notre vie morale, qui trouve sa perfection dans la charité (cf. Rm 13, 10), consiste donc ultimement à devenir fils de notre Père en cherchant à l'imiter, en obéissant à ses commandements. Le commandement de l'amour lui-même nous est donné afin de « devenir fils de votre Père » – en tant que précisément cette filiation exige la ressemblance. Comme le fait remarquer saint THOMAS D'AQUIN réfléchissant sur la génération du Fils par le Père : « ... plus la forme de l'engendré se rapprochera de l'engendrant, plus aussi il y aura génération véritable et parfaite (...). Par définition, l'engendrant engendre un être qui lui est semblable selon la forme »<sup>3</sup>.

Devenir toujours plus « fils du Père », tel est le sens et le mystère de notre vie, « la grandeur de la vocation des fidèles »<sup>4</sup>, grandeur que nous percevons dans la mesure de notre

---

<sup>1</sup> *De Ordine*, 1, 9, 27.

<sup>2</sup> Nous renvoyons ici à la première thèse d'Urs von BALTHASAR (dans *Neuf thèses pour une éthique chrétienne*), D. C. n° 4, mai 1975, p. 421) sur le Christ comme norme concrète.

<sup>3</sup> *Somme théologique*, I, 33, 2.

<sup>4</sup> *Optatam totius*, n° 16.

« intelligence du Mystère du Christ » (cf. Ép 3, 45), c'est-à-dire aussi dans la mesure où notre intelligence se « nourrit de l'Écriture ». Comment pourrions-nous, en effet, imiter Dieu comme des enfants bien-aimés sinon en suivant « l'exemple du Christ » : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le » (cf. Mc 9, 7). Lui, qui est éternellement « l'Image du Dieu invisible » (cf. Col 1, 15), n'a fait qu'imiter son Père durant sa vie terrestre : « En vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire par lui-même qu'il ne le voie faire au Père ; ce que fait celui-ci, le Fils le fait pareillement » (cf. Jn 5, 19). Dans sa dépendance totale au Père en ses actes (cf. Jn 3, 30), ses paroles (cf. Jn 8, 28 et 7, 17) et ses pensées (cf. Jn 3, 30), le Christ semble bien être « le plus petit dans le Royaume » (cf. Lc 7, 28) « car celui qui est le plus petit parmi vous tous, c'est celui-là qui est grand » (cf. Lc 9, 48). Il ne cesse de « remettre son esprit entre les mains de son Père (cf. Lc 23, 46), « faisant toujours ce qui lui plait » (cf. Jn 8, 29) dans la confiance, l'obéissance et l'humilité d'« un petit enfant » (cf. Lc 9, 46-48). Et si nous-mêmes qui sommes « les enfants de Dieu dispersés » (cf. Jn 11, 52), nous ne pouvons rien faire en dehors de lui (cf. Jn 15, 5), c'est parce qu'en lui et en lui seul, le Fils unique, nous pouvons retrouver notre filiation et, « en enfants obéissants », devenir saints parce que le Seigneur est saint (cf. 1 P, 14-15).

### 3. L'intelligence de la Loi nouvelle

C'est seulement dans la contemplation du mystère du Christ que le voile est enlevé (cf. 2 Co 3, 16) et que peuvent resplendir pour nous (cf. 2 Co 4, 3) les commandements du Père, les exigences de sa Loi que nous ne pouvons comprendre en esprit et en vérité que dans l'Esprit et la Vérité (cf. 2 Co 3, 16-17). « Quel homme en effet peut connaître le dessein de Dieu, et qui peut concevoir ce que veut le Seigneur ? (...) Et ta volonté, qui l'a connue sans que tu aies donné la Sagesse et envoyé d'en haut ton Esprit Saint ? » (Sg 9, 13.17.) Les commandements de la loi écrite de Moïse, qui sont l'expression de la volonté de Dieu, ne sont connus sans voile que « lorsqu'on se convertit au Seigneur » (cf. 2 Co 3, 16). Le passage de la lettre qui tue à l'Esprit qui vivifie, de la Loi gravée en « lettres sur des pierres » (cf. 2 Co 3, 7) à la Loi nouvelle gravée en nos cœurs s'opère dans le Christ. À la question : « Qui en effet a connu la pensée du Seigneur pour pouvoir l'instruire ? », saint Paul répond : « Et nous l'avons, nous, la pensée du Christ » (cf. 1 Co 2, 16) et ainsi l'homme spirituel juge de tout » (cf. 1 Co 2, 15) parce qu'il est parvenu « à la pleine connaissance de la volonté de Dieu en toute sagesse et intelligence spirituelle » (cf. Col 1, 9). Il s'agit de cette « vraie science », de ce « tact affiné » qui est un « épanchement de la charité »<sup>5</sup> et qui « nous donne de discerner le meilleur et de nous rendre purs et sans reproche » (cf. Ph 1, 9-10). Tâchons de préciser quelles sont les conditions de cette intelligence spirituelle que le Christ veut nous donner pour que nous puissions connaître ses commandements et les observer.

### 4. Théologie morale et théologie dogmatique

« Daigne le Dieu de notre Seigneur Jésus Christ, le Père de la gloire, vous donner un esprit de sagesse et de révélation, qui vous le fasse vraiment connaître ! Puisse-t-il illuminer les yeux

---

<sup>5</sup> Cette expression nous invite à comprendre cette vraie science à l'intérieur de la doctrine des dons de l'Esprit Saint et, en particulier, du don de sagesse.

## Perspective et esprit de notre travail

de votre cœur pour vous faire voir quelle espérance vous ouvre son appel, quels trésors de gloire renferme son héritage parmi les saints (...) » (cf. Ép 1, 17-18). Pour pouvoir « mener une vie digne de l'appel que nous avons reçu » (cf. Ép 4, 1), il nous faut nous ouvrir à l'espérance que renferme cet appel, c'est-à-dire laisser le Christ illuminer les yeux de notre cœur pour que « dans la révélation même du mystère du Père et de son amour », il nous « découvre la sublimité de notre vocation »<sup>6</sup>, ces trésors de gloire que renferme l'héritage du Père, toutes les richesses d'amour et de lumière contenues dans la vie divine intratrinitaire, dans cette vie éternelle que le Christ nous a promise avec la venue de son Royaume. S'éclaire alors pour nous d'une lumière nouvelle la parole du Christ à ses apôtres : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit » (cf. Mt 28, 19-20) ; apprendre aux hommes à observer les commandements n'est possible qu'en comprenant les commandements à l'intérieur de leur vocation première à être immergés dans le mystère du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Manifester la grandeur de cette vocation d'enfant de Dieu apparaît ici comme la tâche première et fondamentale d'une authentique théologie morale christocentrique. Sans un fondement dogmatique christologique et trinitaire, il ne saurait donc y avoir, pour le théologien, d'intelligence spirituelle de la loi morale ni de possibilité d'apprendre aux hommes à observer cette loi en esprit et en vérité.

Avoir l'intelligence spirituelle de la loi morale, c'est en effet être capable d'entrevoir à l'intérieur des commandements – en gardant les yeux fixés sur le mystère du Christ – la richesse, la gloire, la grandeur de notre vie filiale qui croît, précisément, dans la mesure où nous les mettons en pratique (cf. Mt 7, 21-27 et Lc 8, 21) ; c'est se rendre capable ainsi de vivre les commandements « afin de devenir fils de notre Père qui est aux cieux » (cf. Mt 5, 45), autrement dit, de les vivre dans la foi, l'espérance et la charité. C'est seulement à l'intérieur de cette tension aimante (cf. Ph 3, 13) vers la véritable finalité de notre existence, « illuminés » par le Christ qui nous donne de « goûter au don céleste » (cf. He 6, 4) dans l'espérance, que nous pouvons goûter la belle parole de Dieu (cf. He 6, 5) et dire avec le psalmiste : « Que j'aime ta loi ! (...) Mon cœur incline à pratiquer tes commandements » (cf. Ps 118(119), 97.112). C'est cela, pour le théologien, « mettre en lumière l'obligation pour les fidèles à porter du fruit dans la charité (...) »<sup>7</sup>, c'est cela « apprendre » aux disciples du Christ « à observer tout ce qu'il nous a prescrit », c'est leur donner, à l'intérieur même de son enseignement, de goûter les commandements, de les aimer, en faisant resplendir la lumière du Christ en eux (ce qui n'est possible qu'en parlant « dans le Christ (cf. 2 Co 2, 17) avec la puissance de l'Esprit » (cf. 2 Co 2, 4)).

Ils sont alors vraiment une nourriture spirituelle capable de rassasier ceux qui ont faim et soif de la justice (cf. Mt 4, 4 et 5, 6). Compris dans la lumière du Christ, le précepte divin devient lui-même une lampe sur nos pas, une lumière sur notre route (cf. Ps 118(119), 105), celle qu'implore le psalmiste : « Envoie ta lumière et ta vérité : elles me guideront, me mèneront à ta montagne sainte, jusqu'en tes Demeures (cf. Ps 42(43), 3).

---

<sup>6</sup> *Gaudium et spes*, n° 22.

<sup>7</sup> *Optatam totius*, n° 16.

## 5. Théologie morale et théologie mystique

« Si quelqu'un m'aime, dit Jésus, il gardera ma parole, (c'est-à-dire avant tout ses commandements (cf. 1 Jn 2, 4)), et mon Père l'aimera et nous viendrons vers lui et nous nous ferons une demeure chez lui » (cf. Jn 14, 23). Vivre la grâce de notre baptême, devenir fils de notre Père, cela signifie accueillir le Royaume de Dieu (cf. Mc 10, 15), laisser le Père, le Fils et l'Esprit Saint faire leur demeure en nous. Notre vie morale est finalisée par notre vie théologique, notre vie d'intimité, d'union avec les Personnes divines vécue sur cette terre dans la foi, l'espérance et la charité. Autrement dit, s'il est vrai que la théologie morale – nous l'avons montré – doit s'enraciner dans la théologie dogmatique (christologique et trinitaire), il faut affirmer aussi que la théologie morale ne peut prendre sa portée véritable qu'en se déployant dans la lumière de la théologie mystique qui, seule, peut faire percevoir concrètement la finalité de la vie morale. C'est à la théologie mystique qu'il revient de mettre en lumière, autant que nos mots humains le permettent, la manière dont se réalise notre prédestination dans le Christ sur cette terre, c'est-à-dire dans la foi et l'espérance. Elle nous fait entrevoir cette « vie cachée avec le Christ en Dieu » qui ne sera « manifestée » qu'avec la manifestation du Christ (cf. Col 3, 3.4) qui « transfigurera notre corps de misère pour le conformer à son corps de gloire » (cf. Ph 3, 21).

De cette vie cachée d'enfant de Dieu (cf. 1 Jn 3, 2), Marie est le modèle, l'accomplissement plénier, étant la première « cohéritière du Christ » (cf. Rm 8, 17). Sans la contemplation de Marie comme le modèle dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ »<sup>8</sup>, la théologie morale ne peut comprendre en vérité à quelle vie « cachée avec le Christ en Dieu » est ordonnée toute notre vie, toutes nos actions (cf. 1 Co 10, 31), nos paroles (cf. Col 3, 17) et nos pensées (cf. Col 3, 2). Elle ne peut comprendre clairement ce que signifie cette « offrande de nos corps », c'est-à-dire de toutes nos actions « en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu », ce « culte spirituel que nous avons à rendre » et où notre âme « ne sert d'autre chose que d'autel où Dieu est adoré par le sacrifice de louange et d'amour »<sup>9</sup>.

Ainsi donc, sans le secours de la théologie mystique (et de la mariologie), la théologie morale demeurerait comme abstraite<sup>10</sup> et étrangère à la vie de Dieu. Elle ne pourrait que se refermer sur elle-même en oubliant « le but » (cf. Ph 3, 14) qu'est notre vie filiale d'amour avec le Père dans cette « conformation » au Christ (cf. Ph 3, 10) à cause de laquelle saint Paul considérait « tout comme déchet » (cf. Ph 3, 8), n'ayant plus sa justice à lui, « celle qui vient de la Loi, mais la justice par la foi au Christ, celle qui vient de Dieu et s'appuie sur la foi » (cf. Ph 3, 9). La loi morale risquerait alors sans cesse – qu'on en ait conscience ou nous – de se présenter comme étant elle-même le but ultime (avec le danger de pélagianisme que cela comporte),

---

<sup>8</sup> *Lumen Gentium*, n° 23.

<sup>9</sup> Saint JEAN DE LA CROIX, *Œuvres complètes, La Montée du Carmel*, livre I, 5, 6.

<sup>10</sup> Comme l'a dit le Père Charles-André BERNARD dans sa conférence sur la spiritualité comme source doctrinale (Symposium de théologie spirituelle tenu à Rome le 28 avril 1991) : « En tant que la vie morale se réfère aux grands principes transcendants que sont les notions de vocation, de participation à la vie du Christ, de désir de la vie éternelle, ou d'instauration du Royaume de Dieu dans le monde ou en soi-même, la spiritualité propose son aide dans la mesure où elle-même est fondée sur les mêmes principes transcendants. Dans ce cadre, sa fonction est de donner un contenu réel à de telles notions. »

que ce soit sous la forme kantienne d'un impératif catégorique ou même sous la forme des vertus recherchées pour elles-mêmes<sup>11</sup>. Cette loi morale ne pourrait plus être perçue pour ce qu'elle est essentiellement, c'est-à-dire comme une voie, « la voie de l'amour » (cf. Ép 5, 2) qu'il nous faut suivre pour connaître le Christ (cf. 2 P 1, 8 et 1 Jn 2, 4) et demeurer en lui (cf. Jn 15 et 1 Jn 2, 4-6). Même quand elle se voudrait « imitation du Christ », la théologie morale demeurerait comme privée de son but et aveugle si elle ne possédait une connaissance intérieure de cette vie théologale dont la théologie mystique témoigne. Elle ne saurait articuler en profondeur la vie morale et la vie spirituelle des croyants, l'observation des commandements et le don de la grâce, la vie dans l'Esprit. Elle ne saurait répondre aux appels de l'Esprit pour notre temps : « Tout renouveler et revivifier dans le Christ (...) »

### 6. Reprise synthétique

Nous commençons à percevoir ici les conditions d'une authentique morale christocentrique qui soit capable de renouveler et revivifier dans le Christ la vie morale (tel est bien en définitive l'enjeu du christocentrisme moral). Reprenons les choses de manière synthétique : le Christ peut renouveler et revivifier notre vie morale dans la mesure où il est la Vérité, où il révèle et donne son sens ultime à la Loi morale (la vie morale devient alors une sagesse d'amour) ; c'est-à-dire, en définitive, dans la mesure où, en le voyant, nous voyons le Père et son amour (cf. Jn 14, 9) – c'est là « l'intelligence du Mystère du Christ » (cf. Ép 3, 4). Cette Vérité conduit effectivement à la Vie (cf. Jn 8, 12 et 14, 6), elle revivifie réellement notre vie morale dans la mesure où, illuminant notre conscience et notre cœur, elle ordonne tous nos actes au Royaume de Dieu (cf. Mt 6, 33), à notre vie de foi, d'espérance et de charité (qui est commencement de vie éternelle) et nous les fait comprendre et vivre à l'intérieur de cette vie théologale. D'où le lien entre la théologie morale d'une part et la théologie dogmatique (pour l'intelligence du mystère du Christ), et la théologie mystique (pour l'ordination et l'intelligence de la vie morale à l'intérieur de la vie théologale) d'autre part.

Sans cela, la théologie morale – loin d'apprendre aux baptisés à observer tout ce que le Christ a prescrit, en les mettant par la foi à l'école du Christ dont « le joug est aisé et le fardeau léger » (cf. Mt 11, 30) — les remettrait secrètement sous le joug de la Loi (cf. Ga 5, 1-6), la suite du Christ étant ramenée pratiquement à la norme de « l'amour » (comme idéal de perfection dans le don de soi) et de ses exigences, vidée de son contenu, de son sens théologal.

Tâchons maintenant de reprendre ces choses ultimement dans la perspective de la prudence.

---

<sup>11</sup> À propos de la manière dont le chrétien se doit réjouir des biens moraux (que sont les vertus), saint JEAN DE LA CROIX s'exprime ainsi : « puisque la lumière de la foi lui fait espérer la vie éternelle, sans laquelle tout ce qui est en ce monde et en l'autre ne lui servira de rien, il doit seulement et principalement se réjouir de la possession et de l'exercice de ces biens moraux en la seconde manière – qui est que, faisant les œuvres pour l'amour de Dieu, elles lui acquièrent la vie éternelle » (*op. cit.*, *La Montée du Carmel*, livre III, 29, 3).